



ALERTE

34 fédérations et associations nationales
Des collectifs inter-associatifs locaux
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Présidentielle 2022

**POUR
UN QUINQUENNAT
SOCIAL !**

Présidentielle 2022

POUR UN QUINQUENNAT SOCIAL !





Élection présidentielle 2022

Pour un quinquennat social !

Depuis près de vingt ans, la France s'accommode d'un taux de pauvreté de l'ordre de 14 à 15%. Depuis vingt ans donc, 9 à 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, sans que personne ne s'en émeuve et sans que les gouvernements ne mettent, au-delà des discours convenus, la réduction de la pauvreté au centre de leurs priorités. Quelle rupture par rapport à la seconde partie du vingtième siècle, durant laquelle il était évident pour tous, pour tous les gouvernements en particulier, que la pauvreté ne saurait durer dans un pays développé et qu'il était nécessaire de tout faire pour l'éradiquer à moyen terme !

Triste constat d'une société aujourd'hui moins solidaire, moins sensible aux inégalités croissantes que ses prédécesseurs. La France peine à retrouver un nouveau souffle de cohésion sociale.

Les cinq années que nous venons de vivre s'inscrivent dans ce tableau sombre. Certes, la crise sanitaire n'a pas entraîné l'explosion de la pauvreté que nos associations ont crainte et qui avait justifié un cri d'alarme de notre part au début de l'année 2020. Ce cri d'alarme a été en partie entendu. Des décisions ont été prises par le gouvernement, en matière d'hébergement ou de soutien aux distributions alimentaires ; des aides ponctuelles ont été distribuées, notamment aux allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ; les pouvoirs publics se sont largement appuyés sur les associations de lutte contre la pauvreté, lesquelles ont renforcé leurs moyens à la hauteur des enjeux.

Mais, au total, l'action du gouvernement a été marquée par une volonté trop faible et l'absence de toute ambition de long terme pour lutter contre la pauvreté durablement. Entre la crise sanitaire et les temps de croissance avant et après la crise, la situation, sur le front de la pauvreté, est inchangée par rapport à celle de 2017. Le nombre de personnes pauvres, le taux de pauvreté, vont se retrouver en 2022 aux mêmes niveaux qu'en 2017, concernant ainsi près de 14% de la population. Ce chiffre monte même à plus de 16% si l'on prend en compte les personnes qui sortent du spectre de l'enquête de l'Insee. Qui plus est, nous assistons à un enracinement de la pauvreté dans notre pays.

Ce constat de stagnation est même sans doute un peu trop optimiste. Depuis trois ans, nos associations alertent sur la dégradation de la situation des personnes qu'elles accueillent, les personnes les plus pauvres.





- ● ● Et les études montrent qu'en effet, alors que le quinquennat se traduira par une augmentation du pouvoir d'achat de la majeure partie des Français, en particulier les plus riches mais aussi les classes moyennes, celui des 5% les plus pauvres aura diminué : en raison d'une baisse des ressources (baisse des aides personnalisées au logement – APL), sous-indexation du RSA, sous-revalorisation des prestations familiales, baisse de ressources liées à la crise sanitaire...) mais aussi d'une explosion de certaines dépenses, comme les dépenses liées à l'énergie.

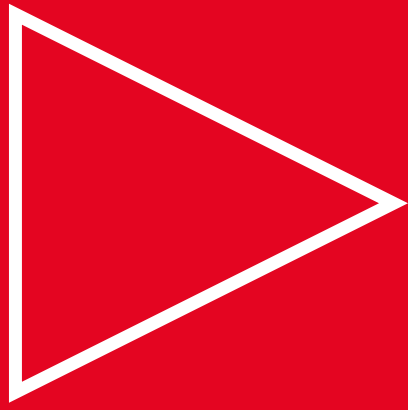
● **Jamais l'on n'aura vécu une telle croissance des inégalités et un tel accommodement par rapport à la situation monétaire des plus pauvres.**

● **Aujourd'hui, à la veille de l'élection présidentielle, le collectif ALERTE considère que notre société ne peut rester aveugle face à cette pauvreté que tous disent inacceptable, sans rien faire pour l'éradiquer.**

● **Les associations regroupées au sein du collectif ALERTE demandent solennellement à tous les candidats de se prononcer clairement sur un objectif d'éradication de l'extrême pauvreté lors du prochain quinquennat.**

Il faut, dès le début du quinquennat, se donner tous les moyens en vue de l'éradication de la pauvreté conformément aux engagements de la France d'atteindre, à l'horizon 2030, les Objectifs de Développement Durable à partir de l'ambition affichée « de ne laisser personne de côté ». Et, comme les générations précédentes l'ont fait entre 1945 et 2003 (année où le taux de pauvreté est descendu jusqu'à 12,5%), c'est en consolidant des droits, en les affirmant, en octroyant des droits nouveaux que l'on peut penser un jour éradiquer la pauvreté.

Le collectif ALERTE propose donc la **tenue d'une conférence citoyenne** qui évaluera la loi de 1998 et proposera si besoin des évolutions législatives et ce, dès la première année du quinquennat. Citoyens, personnes concernées, associations, partenaires sociaux, collectivités territoriales et services de l'État seront mobilisés pour que les propositions issues de cette conférence figurent parmi les premières lois de programmation financière, de manière à créer de nouveaux droits, et de réaffirmer des droits existants trop peu effectifs et cela dans tous les secteurs. ●



10 PROPOSITIONS

POUR RENDRE EFFECTIF
L'ACCÈS AUX DROITS
DE TOUTES ET TOUS

ALERTE

**POUR
UN QUINQUENNAT
SOCIAL !**

ALERTE



PROPOSITION



1

UN DROIT POUR TOUTES ET TOUS À UN REVENU MINIMUM GARANTI DÉCENT DÈS 18 ANS

► Pour pouvoir viser, dans cinq ans, l'éradication de la grande pauvreté, **il est indispensable de prévoir une augmentation de 30% du montant du RSA, dès le début du quinquennat, ainsi qu'une ouverture de ce minima social aux personnes qui en ont besoin, dès 18 ans.** Une revalorisation de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) est également à déployer. Qui plus est, le collectif ALERTE a toujours fixé comme **objectif un revenu minimum garanti de 50% du revenu médian, soit un peu plus de 900 euros pour une personne seule. Il est essentiel d'agir dès à présent pour les 10% les plus pauvres, qui voient leurs conditions se dégrader chaque jour un peu plus.** La revalorisation des minima sociaux constitue un des leviers indispensables pour atteindre cet objectif. La fusion et la simplification de certains minima sociaux, dans la perspective du Revenu universel d'activité, doit permettre aussi d'y arriver.

► Dans cette même optique, le collectif demande également que **le RSA puisse bénéficier aux étrangers pouvant justifier d'une présence régulière en France depuis deux ans** alors qu'aujourd'hui, cela n'est possible qu'au bout de 5 ans.

► Au-delà du RSA (dont la revalorisation est prioritaire), c'est l'ensemble des minima sociaux qu'il convient d'augmenter, y compris **l'Allocation de solidarité aux personnes Agées (ASPA) ou encore l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).** De la même façon, au-delà de sa nécessaire revalorisation, la déconjugalisation de l'AAH est aujourd'hui indispensable, le droit actuel étant source d'inégalités et d'isolement et contraire au libre choix des personnes en situation de handicap. ●

**POUR
UN QUINQUENNAT
SOCIAL !**

ALERTE



PROPOSITION



2

CONSTRUIRE UNE VRAIE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE DES JEUNES, qui ne fasse pas l'impasse sur les questions monétaires et leur ouvre des droits nouveaux

► La crise sanitaire a porté au grand jour les difficultés rencontrées par les jeunes, étudiants ou non-étudiants, pour vivre ou parfois survivre, malgré les mesures annoncées ou mises en œuvre par le gouvernement. L'impasse qui est faite sur ces situations et notamment l'absence de tout droit à un revenu minimum, au motif qu'un tel revenu les installerait dans l'assistance, est apparue plus choquante que jamais.

Comme leurs aînés, **les jeunes de 18 à 25 ans, en particulier les jeunes en rupture familiale et sans ressources, doivent bénéficier d'un droit opposable à un accompagnement de qualité, et d'une allocation au niveau du RSA.** Ce n'est pas un RSA-Jeunes, c'est un droit, pour les jeunes comme pour tout un chacun, au revenu minimum garanti tel qu'il avait été pensé au moment de la création du RMI et tel qu'il aurait dû demeurer : un droit centré sur l'insertion et l'accompagnement.

► Les publics fragiles devraient également se voir attribuer **des droits garantis** :

- **Pour les jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance, le parcours d'accompagnement devrait, non pas s'arrêter à 21 ans (voire à 18 ans) comme c'est le cas aujourd'hui, mais aller jusqu'à 25 ans, et devrait être mieux articulé avec le contrat d'engagement jeunes pour éviter les sorties sèches de l'ASE.**

- Par ailleurs, une attention essentielle devra être portée sur **les modalités d'accompagnement pendant le contrat d'engagement jeunes** afin de prendre en considération les parcours des jeunes concernés.

- Il est essentiel de **traiter les mineurs non accompagnés avant tout comme des enfants, non comme des étrangers** et de les prendre en charge dans le droit commun et les dispositifs de l'ASE. La présomption de minorité doit également être prévalente dans le traitement des dossiers les concernant.

- **Une attention particulière doit être portée aux jeunes parents et aux jeunes porteurs de handicaps ou de troubles psychiques.** ●

**POUR
UN QUINQUENNAT
SOCIAL !**

ALERTE



PROPOSITION

3

PRÉSERVER LES DROITS DE L'ENFANT VIVANT DANS LA GRANDE PAUVRETÉ



► Comme lors de la concertation pour l'élaboration de la stratégie pauvreté, le collectif ALERTE soutient **le développement d'un droit à un accueil formel de tous les enfants dès 3 ans**, qu'il soit individuel ou collectif, ainsi que la lutte contre le décrochage scolaire. L'enjeu est de lutter efficacement dès le plus jeune âge contre la reproduction des inégalités et le basculement durable dans la pauvreté.

► La priorité doit être donnée à **l'amélioration de la situation des familles monoparentales**, notamment celles d'un ou deux enfants qui ne bénéficient pas du complément familial. Le collectif ALERTE demande **la création d'un complément familial qui serait versé aux familles d'un ou deux enfants dont les revenus sont en-dessous du seuil de pauvreté**. Face aux situations de violences, le collectif demande un droit à un accueil et un accompagnement global *via*, par exemple, l'accès au réseau des structures d'hébergement/logement adaptées, couplé à un accompagnement éducatif et social pour les femmes victimes de violences, si possible accueillies avec leurs enfants et/ou de structures luttant à la fois contre l'isolement des familles monoparentales mais aussi de prévention de rupture de parcours, de manière à éviter les placements liés à la vulnérabilité économique/sociale des familles.

► Enfin, dès lors que ces femmes sont bien souvent concernées par des situations de temps partiel subi ou d'horaires atypiques ou coupés, il est nécessaire de **mettre en place un accompagnement spécifique vers et dans l'emploi**, notamment en développant des **structures d'accueil des jeunes enfants** (crèches horaires atypiques, ou proposant un accompagnant spécifique pour les femmes en recherche d'emploi crèches AVIP). ALERTE demande aussi de renforcer l'accès, pour ces familles monoparentales, à des possibilités de garde d'enfants ponctuelles pour faciliter la recherche d'emploi, permettre de faire des démarches, et bénéficier d'un répit. ●

**POUR
UN QUINQUENNAT
SOCIAL !**

ALERTE



PROPOSITION



4

FAIRE ÉVOLUER LES POLITIQUES DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP, EN PARTICULIER POUR LES PLUS MODESTES

- ▶ La création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale, au lieu d'être un vecteur d'une politique ambitieuse de l'âge et du handicap, s'est limitée à une construction administrative sans rien changer à la vie des personnes.
- ▶ Nous demandons que **la lutte contre l'isolement et la précarité des personnes âgées et/ou en situation de handicap devienne enfin prioritaire et que l'État se donne les moyens et donne les moyens aux associations d'agir.**
- ▶ **Au-delà de la revalorisation de son montant, les conditions d'attribution de l'ASPA doivent être revues pour en faire un droit effectif.** Le mécanisme de **récupération sur succession**, source d'un non-recours important, doit enfin **être supprimé.**
- ▶ Par ailleurs, les associations de solidarité demandent à ce que **la création d'un 5^e risque prenne tout son sens**, alors qu'il s'agit seulement aujourd'hui d'un mécanisme administratif.
- ▶ La 5^e branche proposée n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble des situations et des besoins des personnes vulnérables. Ce qui importe, **c'est le droit universel à compensation des situations de handicap.** Cette compensation doit faire fi de la barrière d'âge à 65 ans. Plus largement, il convient de **refondre la logique et de faire converger les secteurs personnes âgées et personnes en situation de handicap.** ●

**POUR
UN QUINQUENNAT
SOCIAL !**

ALERTE



PROPOSITION



5

INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

- ▶ Avec la baisse du chômage, **les efforts doivent être concentrés sur les personnes les plus éloignées de l'emploi**, qui risquent d'être les oubliées de la reprise. Elles doivent être accompagnées de manière professionnelle tout au long d'un parcours co-construit. Le collectif ALERTE demande un soutien massif de l'insertion par l'activité économique qui a largement fait ses preuves.
- ▶ De la même façon, les évaluations de **la démarche « Territoires Zéro chômeur »** montrent que celle-ci atteint ses objectifs. **Il convient donc de donner les moyens nécessaires au déploiement de Territoire Zéro chômeur de longue durée tel que prévu par la loi et de lancer les travaux en 2025 pour pérenniser le droit à l'emploi.** De même, il faut soutenir et évaluer les expérimentations nombreuses à l'initiative des territoires, qui permettent de changer le regard sur les personnes en recherche d'emploi.
- ▶ Le collectif ALERTE demande également **la suppression de la réforme de l'assurance chômage qui a des effets délétères sur les populations les plus vulnérables et les jeunes.** ●

**POUR
UN QUINQUENNAT
SOCIAL !**

ALERTE



PROPOSITION



6

RENDRE EFFECTIF LE DROIT AU LOGEMENT

▶ Alors qu'aujourd'hui le droit à un logement ou à un hébergement est proclamé dans les textes, il est loin d'être effectif dans les faits. **Il faut que soit aujourd'hui donnée à chacun la clé à un logement et un hébergement durables.**

▶ Pour ce faire, il faut garantir, dans **l'hébergement, l'inconditionnalité et la continuité de l'accueil et de non remise à la rue sans relogement, en privilégiant les formes d'hébergement les plus proches possibles des normes du logement en hébergement.** La baisse des financements des CHRS est également dommageable en ce qu'elle risque de rendre l'hébergement moins qualitatif.

▶ **Par ailleurs, les dispositifs d'aller vers et d'accompagnement vers et dans le logement** des personnes sont indispensables tout comme **la création suffisante de logements chiffrée à 150 000 logements sociaux écologiques par an dont 60 000 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) sous plafonds d'APL.** Le collectif déplore les coupes faites sur l'APL durant le quinquennat, et notamment la baisse de 5 euros de ces aides et appelle à la **revalorisation de cette prestation pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement.**

Par ailleurs, le collectif souhaite **le développement de la production du logement accompagné,** qui propose des solutions aux jeunes, jeunes travailleurs, travailleurs précaires, familles monoparentales...

ALERTE prône également **le renforcement de la mixité sociale par la bonne application et le renforcement de la loi à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU).** ●

**POUR
UN QUINQUENNAT
SOCIAL !**

ALERTE



PROPOSITION



7

**SANCTUARISER
L'INCONDITIONNALITÉ
AINSI QUE LA DIGNITÉ DE
L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS
et faciliter l'accès au travail
pour celles et ceux qui y ont droit**

▶ La France, semble oublier ses valeurs en matière d'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile, ainsi que de dignité à l'égard des personnes étrangères, quelle que soit leur situation administrative. **Le collectif ALERTE rappelle la nécessité de respecter et de sanctuariser l'inconditionnalité et la dignité de l'accueil des personnes étrangères en France.**

▶ **Les conditions matérielles d'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile doivent être respectées, sans inégalités d'accès et d'accompagnement à la demande d'asile, dans des conditions dignes d'hébergement et de prise en charge – à la fois pendant la demande d'asile et à son terme.**

▶ Le collectif demande également que, comme l'ont fait la quasi-totalité des gouvernements (mais aucun du présent quinquennat), **le prochain gouvernement s'engage sur une opération de régularisation d'étrangers en situation irrégulière, notamment de ceux qui exercent un travail.** ●

**POUR
UN QUINQUENNAT
SOCIAL !**

ALERTE



PROPOSITION



8

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUTES ET TOUS

- ▶ Le collectif ALERTE rappelle avec force que la santé est un bien commun, mais constate que l'égalité de tous en matière de santé et de soins est loin d'être respectée. La crise sanitaire a montré à quel point les différentes catégories sociales étaient dans une situation très inégale.
- ▶ Il est aujourd'hui nécessaire, en particulier, **de fusionner l'AME (Aide Médicale d'État) et la PUMa (Protection Universelle Maladie)**, pour ne plus avoir deux systèmes de prise en charge parallèles. **La lutte contre les inégalités sociales de santé doit également passer par une politique de prévention**, dotée de financements prioritaires et pérennes, et par **une politique d'aller vers**, pour les catégories les plus précaires.
- ▶ Nous demandons enfin **un effort massif sur l'hôpital public** qui a, durant la crise, montré en même temps son caractère indispensable mais aussi la faiblesse de ses moyens. De même dans le domaine de **la santé mentale**, parent pauvre des politiques de santé, **un accroissement important des moyens mis en œuvre s'impose**, alors que la crise a révélé l'ampleur des fragilités de nos concitoyens et que les difficultés psychiques sont une cause majeure du décrochage durable des personnes. La désertification médicale, qui touche tous les pans de la santé, entraîne des difficultés d'accès, par exemple, aux centres médico-psychologiques (CMP) et aux consultations pédo-psychiatriques. ●

**POUR
UN QUINQUENNAT
SOCIAL !**

ALERTE



PROPOSITION



9

RENDRE EFFECTIF LE DROIT POUR LES PLUS PAUVRES AUX LOISIRS, AUX VACANCES ET À LA CULTURE

► Le collectif ALERTE demande, à cet égard, **un accroissement des moyens de la politique sociale de l'agence nationale des chèques vacances**, mais aussi, dans un domaine où le non-recours est énorme, **des campagnes de communication et d'aller vers, pour faire connaître ce droit aux ménages les plus éloignés du dispositif**. Il est également essentiel de **développer la culture, l'art et le sport comme des voies privilégiées d'éducation et de création du lien social pour les jeunes.** ●

**POUR
UN QUINQUENNAT
SOCIAL !**

ALERTE



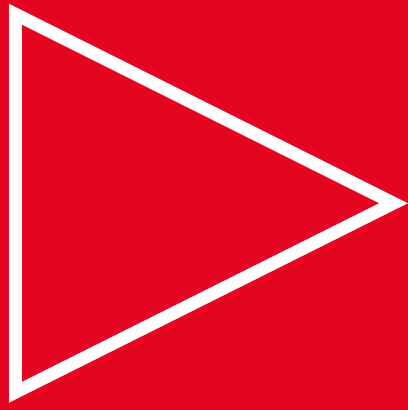
PROPOSITION

10

**OUVRIRE UN ACCÈS
EFFECTIF À L'EAU
ET À L'ALIMENTATION
EN QUANTITÉ ET
QUALITÉ SUFFISANTES**



- ▶ Notre société **devrait assurer les infrastructures nécessaires pour accéder à l'eau et à l'assainissement dans les zones ou pour les publics mal couverts** (outre-mer, personnes à la rue ou mal logées, habitats précaires de type squats et bidonvilles...), et permettre à chacun un accès effectif avec des tarifs adaptés.
- ▶ Elle devrait assurer également **un droit à l'alimentation, un accès digne qui permette de respecter les préférences, besoins et choix des personnes concernées**. L'éducation des enfants à une alimentation saine, suffisante et durable est essentielle et les associations ont salué, dans la stratégie pauvreté, l'objectif des petits-déjeuners à l'école ou de tarification de l'accès à la cantine à un euro pour les familles modestes, **même si l'accès à des moyens d'existence convenables et suffisants serait préférable pour permettre à chacun un accès à une alimentation saine, de qualité et digne**. Ces actions sont encore bien trop modestes et devraient être étendues.
- ▶ Si les associations du collectif ALERTE jouent un rôle important dans la distribution de l'aide alimentaire, elles ne peuvent accepter que, dans notre pays, cinq à sept millions de personnes dépendent de cette aide. La diminution de ce nombre inacceptable doit passer par le **droit à des moyens convenables d'existence et une modification systémique de la lutte contre la précarité alimentaire.** ●



4 PRINCIPES ESSENTIELS

**POUR LUTTER CONTRE
LA PAUVRETÉ ET AMÉLIORER
LES CONDITIONS DES PERSONNES
EN SITUATION DE PRÉCARITÉ**

ALERTE



Faciliter l'accès aux services publics et aux droits, et lutter contre la fracture numérique

Le collectif ALERTE est vigilant sur l'accès aux droits et aux services publics et s'inquiète de la dématérialisation accélérée et trop peu accompagnée des services publics, qui pose des questions concrètes en termes d'accès aux droits et de fracture numérique. Le collectif figure d'ailleurs parmi les signataires du « Manifeste pour un service plus humain et ouvert à ses administré.e.s⁽¹⁾ » .

Aujourd'hui, le numérique est de plus en plus présent pour l'accès au service public et à l'accompagnement. La dématérialisation peut être une source majeure d'entrave à l'accès aux droits pour les publics les plus précaires et vulnérables, avec la fermeture de nombreux points d'accueil du public et la multiplication des démarches à effectuer en ligne, ce que documente notamment les rapports du Défenseur des Droits.

De nombreuses personnes et notamment les publics les plus précaires peuvent être victimes de la fracture numérique par manque de matériel informatique, connexion adéquate ou compétences techniques. L'administration s'éloigne ainsi du public et d'abord de celles et ceux qui en ont le plus besoin : défaut d'alternative physique, absence de dialogue, d'accompagnement et de conseil, interface web complexe ou incomplète, absence de recours dès lors que les démarches en ligne ne peuvent aboutir. Le développement de points d'accueil numérique comme les Maisons France Service ne permet pas de pallier seul ces fermetures. Les associations de solidarité demandent donc le maintien d'une alternative au numérique conformément à la loi et à la jurisprudence du Conseil d'État, pour offrir à toutes et tous les capacités d'accéder à leurs droits mais surtout le déploiement d'une transition numérique solidaire. Pour ce faire, il convient de lancer une nouvelle stratégie pour un numérique inclusif, prévoyant des mesures ciblées pour les personnes les plus précaires *via* différents leviers : des aides financières pour l'achat d'équipements, le financement des établissements sociaux et médico-sociaux pour garantir aux personnes hébergées l'accès à un équipement, une connexion et un accompagnement par un.e professionnel.le. à l'usage du numérique, le financement de missions de médiation numérique pour les maraudes et Samu sociaux. Par ailleurs, les associations demandent de simplifier les sites internet et les applications des services publics et des caisses de protection sociale.

Au-delà d'une lutte contre la fracture numérique et de la mise au point d'une dématérialisation solidaire, faciliter l'accès aux droits passe aussi par l'accessibilité des lieux, la limitation des durées de gestion des dossiers et le déploiement d'informations. ● ● ●

(1) « Manifeste Pour un service public plus humain et ouvert à ses administré.es », février 2022



- ● ● Ainsi, le collectif ALERTE demande de garantir un accès de proximité aux services publics, caisses de protection sociale et maisons France service, en plus de maintenir un accueil physique systématique dans ces lieux. Concernant les personnes et familles en situation de précarité, une obligation de traitement des demandes d'ouverture et de renouvellement des droits par les services publics et organismes dans un délai maximum de 15 jours doit être mise en place. Le déploiement de dispositifs d'aller-vers est également indispensable par le biais des équipes mobiles de maisons France Services, des CAF et CPAM. Par ailleurs, la sensibilisation des agents de services publics et des caisses de protection sociale autour de la prévention des discriminations liées à la précarité économique, tout comme au droit des étrangers, est indispensable. Déployer des référents précarité et des moyens professionnels d'interprétariat ainsi que des partenariats avec les acteurs accompagnant des demandeurs d'asile et des réfugiés pour chaque service est essentiel. Les associations demandent également le renforcement de la présence en détention y compris pour les personnes en détention provisoire, des services publics, en particulier de Pôle Emploi, des Mission locales et de la CAF. ●



Pour le déploiement d'une participation effective des personnes concernées

Le collectif ALERTE défend le soutien au déploiement d'une participation des personnes concernées dans les meilleures conditions. Depuis de nombreuses années, les associations réunies au sein de ce collectif soulignent la nécessité d'intégrer et de rendre effective l'implication des personnes concernées dans l'élaboration et l'évaluation des politiques nationales et locales qui les concernent. Les gouvernements successifs ont progressivement intégré cette dimension, sans toutefois arriver à une sollicitation maximale et optimale des personnes concernées.

Dans un premier temps, pour assurer la bonne tenue de la participation des personnes, plusieurs principes doivent être respectés. Il convient de former les futurs fonctionnaires, les services de l'État et les institutionnels animant les concertations en charge de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de solidarité. Il faut aussi intégrer la participation dans la formation des futurs·es dirigeants·tes et cadres intermédiaires des établissements sociaux et médico-sociaux et lancer un plan de formation continue pour les professionnels·les en poste dans les secteurs de l'Accueil Hébergement Insertion (AHI) et du Dispositif National d'Accueil (DNA). Il est également important de former les publics spécifiques comme les jeunes et les enfants, mais aussi l'ensemble des personnes concernées, à la participation à des réunions, aux postures d'écoute, à la prise de parole...

Le collectif demande aussi d'augmenter les moyens de fonctionnement et d'intervention des instances représentatives des personnes en situation de précarité (Conseils national et régionaux des personnes accompagnées) mais aussi d'assurer le déploiement de moyens humains et financiers suffisants pour toutes les démarches de participation. Les moyens alloués au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion doivent également être sanctuarisés et augmentés pour permettre une participation efficace, effective, préparée et accompagnée de l'ensemble des membres du 5^e collège, qui représentent aujourd'hui près de 50% de ses membres.

Les associations réclament également que soit systématisée, d'ici à l'horizon 2024, la participation des représentant.e.s de personnes en situation de précarité aux instances consultatives existant dans les champs des politiques sociales, dans les conseils d'administration des caisses de protection sociale et le cas échéant, dans les cellules de gestion de crise. En parallèle, il est essentiel de prévoir des moyens de formation de ces représentant.e.s aux politiques sur lesquelles ils seront amenés à s'exprimer.

Il convient également d'ouvrir une réflexion sur la valorisation de la participation des personnes concernées, qui, dans le secteur de la lutte contre l'exclusion, interviennent bénévolement alors





- ● ● même qu'elles sont elles-mêmes dans un parcours d'insertion ou de ré-insertion sociales et professionnelles. Le défraiement de ces personnes est un prérequis mais n'est plus suffisant. Une réflexion autour de la validation des acquis d'expériences (VAE) pourrait être menée. Par ailleurs, les associations plaident pour l'octroi de moyens au réseau CNPA/CRPA en vue de l'organisation d'une conférence nationale de lutte contre la pauvreté tous les deux ans pour formuler des propositions au gouvernement, en rendant obligatoire la participation de représentant.e.s des ministères concernés. ●





Pour la juste reconnaissance des métiers de l'humain et de l'accompagnement social

Les associations de solidarité se sont mobilisées tout au long de l'année 2021 pour alerter sur **la situation de plus en plus dégradée des établissements et services dans les secteurs social, médico-social et sanitaire, faute de personnels en nombre suffisant**. Force est de constater que la perte d'attractivité de ces métiers est liée à la faible rémunération de ces personnels, la plupart qualifiés, mais aussi à la non-reconnaissance de leur rôle indispensable dans notre société ainsi qu'à un manque de stratégie sur les formations, les passerelles entre les secteurs et l'amélioration des conditions de travail.

Ces difficultés entraînent des effets sur la qualité et la continuité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes fragiles et vulnérables. Les associations de solidarité se félicitent d'avoir vu annoncées par le Premier ministre lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et du médico-social les revendications qu'elles portaient, à savoir, la revalorisation de la rémunération des travailleurs sociaux à hauteur de 183 euros nets par mois et les mesures déployées pour renforcer l'attractivité des métiers, que ce soit en termes de création de filières, dans la volonté d'améliorer la qualité de vie au travail des professionnels ou encore dans la formation professionnelle et la VAE.

Toutefois, d'autres mesures peuvent être déployées pour **favoriser l'attractivité des métiers du social et améliorer les conditions de travail**, comme : le renfort des moyens d'accès à la formation continue des professionnel.le.s de la lutte contre l'exclusion et la mise en œuvre d'un plan massif et durable de formation mais aussi le lancement d'une campagne de sensibilisation nationale sur les métiers du travail social auprès du grand public et dans les écoles. Par ailleurs, le développement de modules de formation au secteur de la lutte contre l'exclusion dans la formation initiale de tous les étudiants.tes en travail social apparaît essentiel tout comme la prise en charge de la totalité du coût induit par l'accueil de stagiaires et d'apprenants pour les employeurs du secteur de la lutte contre l'exclusion. ●



Pour une convergence des transitions écologiques et sociales

Enfin, le collectif ALERTE défend l'importance de faire converger transition écologique et questions sociales. Les personnes en situation de pauvreté et de précarité subissent la double peine en matière de transition environnementale : elles sont impactées, plus que les autres, à la fois par les effets des dérèglements climatiques et par les contraintes pour y faire face.

Il convient de **travailler les enjeux environnementaux avec et pour les personnes en situation de pauvreté**, en partant de leur vécu et de leurs aspirations, afin d'imaginer les droits de demain en termes de mobilité collective, d'accès à l'énergie à des coûts raisonnables et de qualité de l'habitat (avec en priorité la résorption des passoires thermiques). Ces questions sont au cœur des travaux et actions du Pacte du Pouvoir de Vivre – dans lequel beaucoup de membres du collectif ALERTE sont impliqués – et qui a rendu publiques 90 propositions dans le cadre de l'élection présidentielle⁽²⁾. Le collectif ALERTE soutient pleinement ce plaidoyer et a pris le parti de développer plus spécifiquement et en complément, des propositions à caractère social et économique. ●

(2) Pacte du Pouvoir de vivre, « 90 propositions pour le pouvoir de vivre », octobre 2021



COLLECTIF ALERTE

34 fédérations et associations nationales engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Créé en 1994 sous l'impulsion de l'Uniopss, le collectif ALERTE est un lieu de réflexion et d'échanges inter-associatifs sur la pauvreté et l'exclusion et sur les meilleurs moyens de les combattre. Il réunit aujourd'hui 34 fédérations et associations nationales de solidarité, engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ancré dans les territoires, ALERTE regroupe également des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions.

ALERTE a pour objectif l'éradication de la pauvreté – prioritairement de la grande pauvreté – et de l'exclusion qui doit être une réelle priorité nationale, globale et durable. Il a pour vocation de porter auprès des pouvoirs publics et de l'opinion la parole des personnes en situation de précarité et d'exclusion, et d'influer sur les politiques de solidarité à mettre en œuvre, mais aussi d'intégrer la participation systématique des personnes concernées dans l'élaboration des politiques publiques.

Il s'appuie sur un objectif de reconnaissance des droits fondamentaux, dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains, en promouvant l'accès de tous aux droits.

C'est pourquoi le collectif ALERTE, fort de l'expertise de l'ensemble de ses membres et de ses antennes territoriales, se devait de contribuer au débat pour la prochaine élection présidentielle pour que le ou la candidate élu.e puisse **déployer un quinquennat social qui rende effectif et garanti l'accès à l'ensemble des droits pour les plus précaires.**

**POUR
UN QUINQUENNAT
SOCIAL !**

ALERTE



Les associations membres DU COLLECTIF ALERTE NATIONAL

- Action contre la Faim
- Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa)
- Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP)
- APF France Handicap
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)
- ATD Quart Monde
- Citoyens et Justice
- Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs et précaires (CCSC)
- Coorace
- Droits d'Urgence
- Emmaüs France
- Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
- Fédération SOLIHA
- Fédération Habitat et Humanisme
- Fédération des Acteurs de la Solidarité
- Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage)
- Fédération Vacances et Familles
- Fondation Abbé Pierre
- Fondation Armée du Salut
- Fonds Social Juif Unifié (FSJU)
- France Terre d'Asile
- La Cimade
- Les Petits Frères des Pauvres
- Ligue des droits de l'Homme
- Médecins du Monde
- Secours Catholique
- Solidarité Nouvelles face au chômage (SNC)
- Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA)
- Union nationale des associations familiales (Unaf)
- Union nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (Unclaj)
- Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
- Union nationale pour l'habitat des jeunes (Unhaj)
- Union professionnelle du logement accompagné (Unafo)
- Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss)



COLLECTIF ALERTE

15 rue Albert – CS 21306 – 75214 Paris cedex 13
Tél. 01 53 36 35 09 - contact_alerte@uniopss.asso.fr

www.alerte-exclusions.fr

Twitter

[@CollectifALERTE](https://twitter.com/CollectifALERTE)